

## COMMUNIQUE DE L'AFSCA

### Contamination accidentelle par un OGM de graines de lin importées du Canada

02 octobre 2009

**La Belgique a été avertie via le système d'alerte européen (RASFF) de la découverte par les autorités sanitaires allemandes d'une contamination par du lin transgénique de certains produits de boulangerie. Les analyses et l'enquête effectuées ont montré qu'il s'agit à l'origine d'une contamination accidentelle de chargements de graines de lin venant du Canada par du lin transgénique autorisé dans ce pays jusqu'en 2001. Plusieurs chargements ont par le passé été concernés par cette contamination. Actuellement, le Canada a volontairement interrompu ces exportations.**

Cet OGM a été autorisé au Canada et aux Etats-Unis à des fins d'alimentation humaine et animale. Aucune demande d'autorisation n'a été effectuée au niveau européen. L'AFSCA est en contact avec les autorités canadiennes et la Commission européenne afin de garantir à l'avenir l'absence de cet OGM lorsque les importations pourront reprendre.

Au niveau belge, un bateau et différents stocks de graines de lin originaires du Canada ont été bloqués par l'AFSCA et les analyses effectuées ont confirmé la présence de lin OGM dans une partie de la cargaison du bateau (sur 27.050 tonnes de graines et tourteaux initialement bloquées, 18.850 font toujours l'objet d'un blocage).  
Via le port de Gand, la Belgique est la principale porte d'entrée des produits issus du lin en Europe. En tenant compte des informations actuellement disponibles et d'une évaluation des risques effectuée le 29 septembre par les autorités sanitaires des Pays-bas, nous pouvons affirmer que vu la nature de l'OGM concerné et le très faible niveau de contamination – 1 graine / 10.000 environ - il n'existe pas de risque pour la santé humaine ou animale à la suite de l'ingestion d'aliments issus de ces lots.

Selon l'Agence alimentaire belge, la tolérance 0 actuellement en vigueur dans l'UE pour la présence accidentelle d'OGM qui n'ont pas encore été autorisés en Europe, mais qui ont été évalués et autorisés dans des pays tels que le Canada et les USA, est susceptible de mettre en péril l'approvisionnement en matières premières.

Les performances des méthodes d'analyse actuelles permettent en effet de détecter des traces insignifiantes d'OGM, dont la présence accidentelle est liée aux moyens de transport ou aux magasins de stockage dans les pays d'origine. L'Agence plaide pour un débat rapide au niveau de l'UE afin de fixer des seuils d'action réalistes, sans mettre en péril la santé de l'homme et des animaux. A défaut, on risque d'assister de plus en plus, au cours des prochains mois, à des mesures disproportionnées de rappel et de destruction de produits qui, sur base de l'évaluation effectuée par des instances scientifiques compétentes, ne présentent pourtant pas de risque.

personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart : 0477 69 35 65  
personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots : 0477 59 83 93

